



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**EAF 2022
ELEMENTS POUR
L'HARMONISATION ACADEMIQUE
DE L'EVALUATION DE L'EPREUVE
ECRITE**

TEXTE OFFICIEL ET RAPPEL DES OBJECTIFS

L'épreuve anticipée de français, qui aura lieu en 2022 dans le cadre de la session 2023 du baccalauréat, est définie au **Bulletin officiel spécial n°7 du 23 juillet 2020**.

Il précise les objectifs de l'épreuve écrite du baccalauréat de français.

« Cette épreuve permet de vérifier les compétences acquises en français tout au long de la scolarité. Elle évalue les compétences et connaissances suivantes :

- maîtrise de la langue et de l'expression ;
- aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes ;
- aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme ;
- aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien. »

Principes généraux de l'évaluation.

Le bulletin officiel rappelle le principe d'une évaluation certificative : il s'agit d'évaluer des compétences et connaissances acquises tout au long d'une scolarité. On ne peut donc limiter l'évaluation des productions écrites à la seule validation d'une maîtrise des programmes de première. Cela implique aussi de se placer dans une perspective un peu différente de celle du professeur qui forme ses élèves tout au long de l'année.

On utilisera toute l'échelle de notation en prenant en considération de manière équilibrée les **quatre domaines de compétences** indiqués au bulletin officiel, à savoir **la maîtrise de la langue et de l'expression, l'aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes, l'aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures**

personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude du programme et l'aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien. On tiendra bien évidemment compte des spécificités des filières technologiques et générales.

Il s'agit moins de sanctionner les carences que d'**attribuer des points à des niveaux de compétences et de connaissances manifestés.**

Les **appréciations rédigées** pour **justifier les notes** doivent être **cohérentes par rapport à l'évaluation chiffrée en points entiers.** Elles seront **formulées en termes de compétences et d'aptitudes.** Elles prendront appui sur des éléments **objectifs** pour permettre aux élèves qui pourront consulter leurs copies dans Cyclade de comprendre le résultat obtenu.

Maîtrise de la langue et de l'expression.

Nous examinerons ici le premier domaine de compétences cité au bulletin officiel et commun à tous les exercices proposés aux candidats : la « **maîtrise de la langue et de l'expression** ».

Elle ne se limite pas à la **maîtrise de l'orthographe. La lisibilité, la mise en page, le respect des règles usuelles de la ponctuation, les compétences lexicales, grammaticales sont des capacités à mettre également au crédit du candidat.** En outre, des difficultés de maîtrise de cette compétence ne peuvent à elles seules justifier une note très basse. Les **notes très basses** doivent donc être réservées aux copies présentant des **lacunes importantes dans tous les domaines de compétences.**

Le commentaire.

Pour le baccalauréat général :

« Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. »

Pour le baccalauréat technologique :

« Le commentaire porte sur un texte littéraire, en lien avec un des objets d'étude du programme de la classe de première, à l'exclusion de l'objet d'étude Littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle. Le candidat compose un devoir qui présente de manière organisée ce qu'il a retenu de sa lecture et justifie par des analyses précises son interprétation et ses jugements personnels. Le sujet est formulé de manière à guider le candidat dans son travail. Le texte proposé pour le commentaire n'est pas extrait d'une des œuvres au programme. »

Bulletin officiel spécial n° 7 du 30 juillet 2020

Évaluer l'aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes.

- Le commentaire permet au candidat de rendre compte de la lecture qu'il a faite d'un texte et d'exposer ce qu'il en a compris. Cette lecture

peut donc s'appuyer sur plusieurs niveaux de compréhension : la compréhension littérale dont la paraphrase peut utilement témoigner, la compréhension de significations plus implicites, d'effets produits sur le lecteur...

- On attend alors que le candidat justifie ses interprétations et ses jugements en analysant le texte.
- Afin d'accepter et de suivre la démarche de lecture proposée par le candidat, l'évaluateur veille à s'affranchir de l'horizon d'attente que construisent ses propres connaissances ou les documents d'aide à la correction. Rappelons que pour les sujets de la série technologique l'élève peut, lui aussi, s'affranchir des axes proposés et rendre compte d'une lecture pertinente.

Évaluer l'aptitude à construire une réflexion.

- Les textes officiels réclament un devoir organisé, ce qui impose donc que le candidat suive un projet de lecture sans exiger une étude exhaustive des significations du texte.
- Si l'on ne peut exiger le formalisme d'une introduction canonique, on valorisera particulièrement toutes les copies dans lesquelles le projet de lecture sera explicité dans une phase liminaire tout en restant attentif au fait que certaines d'entre elles l'explicitent ultérieurement, en cours ou en fin de composition. Sa formulation peut être affirmative ou interrogative. Rappelons enfin que certaines copies suivent une démarche organisée sans l'avoir explicitée.
- On acceptera toutes les formes d'organisation du commentaire : inductive ou déductive, linéaire ou thématique.
- Sans attentes formalistes, on valorisera les copies qui dans une phase de conclusion permettent au projet d'aboutir. Cette étape peut prendre encore plusieurs formes : explicitation du projet d'étude suivi, bilan de cette étude, retour sur le projet annoncé et formulation d'une réponse dans le cas d'une lecture problématisée, ouverture comparative sur un autre texte, une autre œuvre, un autre genre, un autre art.
- L'usage a imposé les formulations impersonnelles. Cependant, la volonté d'exprimer une interprétation et des jugements personnels peut conduire les candidats à employer la première personne du singulier qu'on ne pénalisera donc pas.

On valorisera l'aptitude à mobiliser une culture littéraire

- Les élèves ayant choisi le travail du commentaire sont confrontés à la difficulté de rendre compte d'un texte qu'ils découvrent. Ils sont donc en situation de mobiliser des connaissances à des fins d'interprétation :
 - contexte historique ou littéraire ;
 - vocabulaire d'analyse littéraire ;
 - toute autre connaissance liée à l'objet d'étude concerné ;
 - références à d'autres textes, d'autres auteurs...

La dissertation.

« La dissertation consiste à conduire une réflexion personnelle organisée sur une question littéraire portant sur l'une des œuvres et sur le parcours associé figurant dans le programme d'œuvres. Le candidat choisit l'un des trois sujets de dissertation, chacun étant en rapport avec l'une des œuvres du programme et son parcours associé. Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés dans le cadre de l'objet d'étude concerné, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles. Cette production écrite est notée sur 20 »

Bulletin officiel spécial n° 7 du 30 juillet 2020

Évaluer l'aptitude à mobiliser une culture littéraire.

- La dissertation permet d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser la connaissance de l'œuvre qu'il a étudiée en classe. On attend donc des références qui peuvent prendre plusieurs formes : citations, courte narration, évocation d'un personnage, d'un passage...
- Pour développer sa réflexion le candidat peut s'appuyer également sur des connaissances qui éclairent l'œuvre :
 - textes du parcours, textes complémentaires, lectures cursives, lectures personnelles...
 - histoire littéraire ;
 - connaissances sur l'objet d'étude concerné ;
 - connaissances personnelles.
- L'évaluation de l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances sera attentive au niveau de maîtrise dont témoigne la copie :
 - précision et qualité de la compréhension de l'œuvre ;
 - précision et pertinence des références ;
 - qualité de l'analyse des exemples littéraires convoqués.

Évaluer l'aptitude à construire une réflexion.

- Afin d'accepter et de suivre la démarche de dissertation proposée par le candidat, l'évaluateur veille à s'affranchir de l'horizon d'attente que construisent ses propres connaissances ou les documents d'aide à la correction.
- On évalue l'aptitude du candidat à organiser sa réflexion de façon à permettre au lecteur d'en suivre le cheminement sans attendre nécessairement qu'elle s'inscrive dans une forme canonique figée.
- La pertinence de la réflexion repose à la fois sur la manière dont le candidat comprend et prend en compte la question et sur la légitimité des éléments de réponse qu'il expose.
- Pour structurer et donner une cohérence à son propos, on attend du candidat qu'il suive un projet de réflexion qui peut prendre différentes formes (affirmatives ou interrogatives) et présenter une ou plusieurs directions de réflexion.
- On valorisera particulièrement toutes les copies dans lesquelles ce projet est explicité dans une phase liminaire. Néanmoins, la capacité à identifier une problématique littéraire ne se vérifie pas exclusivement dans la capacité à l'explicitier en introduction. On restera donc attentif au fait que certaines copies l'explicitent ultérieurement, en cours ou en fin de composition. Enfin, d'autres

copies, plus tâtonnantes, suivent une démarche organisée sans avoir explicité efficacement le projet.

- La capacité à structurer et donner une cohérence au développement de la pensée peut être vérifiée de multiples manières. S'il est vrai que l'orientation argumentative est plus aisément perçue lorsque le candidat annonce sa thèse en début de partie pour ensuite la justifier, on acceptera également les démarches plus inductives par lesquelles la thèse se manifeste en cours de raisonnement.
- L'organisation de la pensée peut s'explicitier par la présence pertinente de connecteurs logiques. Il est cependant fréquent d'observer dans les copies des progressions pertinentes, bien qu'implicites.
- Le projet annoncé peut parfois évoluer en cours de réflexion. Le cheminement de la pensée, de l'argumentation peut effectivement amener à corriger, infléchir, rediriger la réflexion initialement prévue.
- Une phase de conclusion peut être attendue pour clore utilement la réflexion. On la lira sans attentes formalistes en mettant au crédit des candidats la volonté de mettre un terme à la réflexion en formulant un bilan, une réponse à la question et parfois une ouverture comparative. On valorisera les plus aguerris qui, peut-être, rédigeront ces trois étapes.
- On mettra enfin au crédit des candidats le travail de la mise en page qui permet au lecteur de suivre également la progression de la réflexion.

La contraction de texte.

La contraction de texte « prend appui sur un texte relevant d'une forme moderne et contemporaine de la littérature d'idées. D'une longueur de sept cent cinquante (750) mots environ, ce texte fait l'objet d'un exercice de contraction au quart, avec une marge autorisée de plus ou moins 10 % », et elle « permet d'apprécier l'aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement. [...] La contraction de texte [est notée] sur 10. »

Note de service du 23-7-2020

La réussite de l'exercice s'appuie sur la capacité du candidat à comprendre le texte (explicite et implicite) et à le reformuler (qualités d'expression et de fidélité au texte) :

- Compréhension et reprise des idées essentielles ;
- Respect du mouvement de la pensée et des articulations logiques ;
- Absence d'ajouts, de commentaires ;
- Respect de l'énonciation ;
- Absence de montage de citations, même si quelques expressions non substituables peuvent être reprises ;
- Respect du nombre de mots exigé.

Les notes les plus faibles seront réservées aux copies qui ne proposent qu'un collage de citations et/ou présentent un contresens qui trahit la pensée globale de l'auteur et/ou utilisent une reformulation qui finit par rendre la contraction peu compréhensible et/ou oublie une partie conséquente du texte qui n'a pas été résumée.

Le débordement excessif du nombre de mots autorisé sera pénalisé d'un ou deux points selon l'ampleur de cet excès.

L'essai.

« Pour développer son argumentation, le candidat s'appuie sur sa connaissance de l'œuvre et des textes étudiés pendant l'année, il peut en outre faire appel à ses lectures et sa culture personnelle. [...] L'essai [est noté] sur 10. » Note de service du 23-7-2020

L'essai permet d'évaluer la capacité du candidat à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme.

Évaluer l'aptitude à mobiliser une culture littéraire.

- Pour développer sa réflexion le candidat s'appuie sur des références à l'œuvre au programme : reprise d'idées, de questionnements, de situations...
- On attend également du candidat qu'il utilise le texte de l'exercice de la contraction.
- L'évaluation de l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances sera attentive au niveau de maîtrise dont témoigne la copie :
 - Précision et pertinence des références à l'œuvre.
 - Précision et pertinence des références à d'autres lectures (textes du parcours, textes complémentaires, lectures cursives, lectures personnelles...)
 - Qualité de l'analyse des exemples littéraires convoqués.
 - Finesse de la connaissance de l'objet d'étude.

Évaluer l'aptitude à construire une réflexion.

- Afin d'accepter et de suivre la démarche argumentative proposée par le candidat, l'évaluateur veille à s'affranchir de l'horizon d'attente que construisent ses propres connaissances ou les documents d'aide à la correction.
- On évalue l'aptitude du candidat à organiser sa réflexion de façon à permettre au lecteur d'en suivre le cheminement sans attendre aucune forme préétablie.
- L'exercice demande que le candidat exploite les exemples choisis dans les textes pour éclairer le questionnement.
- La pertinence de la réflexion repose à la fois sur la manière dont le candidat comprend et prend en compte la question et sur la légitimité des éléments de réponse qu'il expose. Les meilleures copies présenteront donc une réflexion nuancée qui explore différents aspects de la question.